

PRÉFET DES ARDENNES

Direction de la coordination et de l'appui
aux territoires

Bureau des procédures environnementales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande de régularisation d'un étang de 5 412 m², construit avant 1995,
sur le ruisseau de la Rue du Moulin à Blanchefosse- Bay et à Rumigny
respectivement sur les parcelles ZA 37 et 44 lieu dit « rue du Moulin »
et « la boutique et sur la parcelle F16 lieu dit « Marquette »**

(Commune de Blanchefosse et Bay– siège de l'enquête- et Rumigny)

Le dossier de la demande, présentée par les héritiers, porte sur la régularisation du plan et l'autorisation de supprimer le prélèvement d'eau direct sur le ruisseau et de réaliser un nouveau lit mineur sur 198 mètres au Sud de la propriété avec une pente proche du ruisseau naturel initial.

La demande fera l'objet d'un arrêté d'autorisation unique ou de refus au terme de la procédure et après l'enquête publique.

Pour cette enquête, M. Frédéric Pierrot, professeur des sciences de la vie et de la terre, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur pourra être nommé après interruption de l'enquête.

L'enquête porte notamment sur les impacts environnementaux et les mesures compensatoires associées. Elle est ouverte par arrêté n° 2018-~~14~~ du 14 septembre 2018. Elle durera 30 jours consécutifs du lundi 08 octobre 2018 au mercredi 07 novembre 2018 à 19h30 inclus en mairie de BlancheFosse et Bay (siège de l'enquête) et Rumigny selon le tableau et les précisions apportées ci-dessous.

Mairies	<u>Ouverture de la mairie au public</u>	<u>Permanences de M. Frédéric Pierrot, commissaire enquêteur</u>
Rumigny	- Lundi et mercredi de 9h à 12h, - Jeudi :14h à 16h et Vendredi : 13h à 18h (<u>accès au registre d'enquête et consultation du dossier en version papier .)</u>)	
Blanchefosse- et-Bay (siège de l'enquête)	-Mardi et vendredi : 9h à 11h (<u>accès au registre d'enquête et consultation du dossier en version papier et dématérialisée .)</u>)	- le lundi 08 octobre de 17h30 à 19h30 - le samedi 20 octobre de 10h00 à 12h00 - mercredi 07 novembre de 17h30 à 19h30.

Tout particulier et toute personne morale intéressée pourra du lundi 08 octobre 2018 au mercredi 07 novembre 2018 à 19h30

1/ **consulter le dossier**, *en version papier*, en mairie Rumigny et Blanche-Fosse et Bay aux jours et heures fixés au tableau ci-dessus, *en version dématérialisé*, sur le site internet des services de l'État à www.ardennes.gouv.fr/onglet : Politique publique/rubrique : Environnement/article : Les enquêtes publiques/sous-article : Hors ICPE (loi sur l'eau, urbanisme...).

2/ formuler ses observations et propositions :

- *sur un des registres d'enquêtes*, en mairie, soit de Rumigny soit de Blanche-Fosse et Bay aux jours et heures fixés au tableau ci-dessus,

- *par courrier postal*, à mairie de Blanche-Fosse et Bay 08290 - à l'attention de M. Frédéric Pierrot-, commissaire enquêteur qui les visera et les annexera au registre.

- *pendant les permanences du commissaire enquêteur*: Il recevra, aux jours, lieux et heures précisées dans le tableau susvisé, les observations et propositions écrites et orales du public et les annexera au registre avec tout document ou toute étude concernant cette affaire. Il retranscrira par écrit ou dactylographiquement les observations orales qui seront signées des intéressés.

- *par messages électronique* (dont la taille avec ses annexes ne devra pas dépassée un mégaoctet) à pref-ep-etang-blanchefossetbay@ardennes.gouv.fr. Ces messages seront portées, dans les meilleurs délais, à l'adresse du site internet des services de l'État mentionné précédemment.

3/ obtenir des informations auprès du commissaire enquêteur et de M. Jean Claude Hanique jchanique@orange.fr Téléphone : 03 24 36 02 23 ou 06 11 98 39 80 .

Pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera tenue, en version dématérialisée, à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes sus-mentionné et, en version papier, à la préfecture des Ardennes, en mairie de Blanchefosse et Bay et en mairie de Rumigny aux heures d'ouvertures au public.

Charleville-Mézières, le 14 septembre 2018

Le préfet,
Alain Lizzi
ALAIN LIZZI